

LANEUVEVILLE INFO

EDITORIAL

Chers concitoyens,

Voici un nouveau numéro du journal communal qui relate l'ensemble des actions conduites par votre municipalité au cours de l'année. Merci à la rédactrice qui a passé en revue l'ensemble de l'activité communale. Nous nous efforçons d'améliorer la vie au village : la sécurité reste une priorité importante. C'est dans cet esprit que nous poursuivons les travaux de voirie. Il s'agit aussi d'embellir le village et il est important que nous contribuions tous à cette mission et que chacun se sente responsable de la qualité de notre environnement. Ainsi, vous comprendrez facilement le sens des panneaux posés aux entrées de ruelles rappelant aux propriétaires de chiens qu'il convient de ne pas laisser de traces désagréables à l'issue de leur promenade. En effet, il est très désagréable de retrouver, devant sa porte ou sur la pelouse entretenue bénévolement par l'un d'entre nous, les reliefs de cette promenade. Alors munissez-vous d'un petit sac que vous confierez à votre poubelle à l'issue de la balade. Il est important que chacun, travailleur ou promeneur, se sente responsable de notre environnement pour le bien de tous. Comme les années précédentes, en 2023, nous avons fêté les lauréats aux examens. Nous poursuivons, en 2024, cette action et nous attendons que les porteurs de nouveaux diplômes se fassent connaître au secrétariat de manière à pouvoir les honorer lors de la cérémonie du 11 novembre 2024. Comme vous le savez 2024 est l'année du 80^{ème} anniversaire de la libération de la France. Le recueillement devant les stèles du souvenir des résistants tombés lors de la guerre a été particulier et a comporté une cérémonie du souvenir organisée dans la cour du château du Ménil-Mitry, haut lieu de la résistance à laquelle vous avez été cordialement invités. Certains se sont émus de l'arrêt de l'angélus du matin. Rassurez-vous, cela ne va pas durer. Lors de la visite annuelle du clocher par l'entreprise BODET CAMPANAIRE, il a été décelé les signes d'usure des brides qui tiennent les cloches sur leurs supports. Il a donc fallu arrêter momentanément l'une d'elle en attendant de remédier à ces insuffisances. C'est un petit investissement qui sera soutenu par une subvention du Conseil Départemental et réalisé cet automne. Par ailleurs, le permis de construire des garages en bas du chemin des jardins ayant été obtenu récemment, la commande a été passée et les travaux devraient démarrer cet automne. Voilà une série de travaux qui vient compléter ceux qui ont déjà été réalisés en 2023 et qui donnent satisfaction à l'instar de la rue de Neuville ou de l'enherbement du cimetière. Pour ce qui concerne la construction du groupe Scolaire de la Moselle Sauvage, après quelques retards liés à la relance des appels d'offres de certains lots, les travaux ont démarré en juillet. Rappelons que l'objectif est de construire un bâtiment biosourcé répondant aux normes du label bâtiment passif. La formation de la jeunesse est un investissement important pour l'avenir et nous nous devons de donner à cette jeunesse les meilleures conditions de cette formation.

C'est là notre ambition. Bonne rentrée.

Maurice BARBEZANT Maire



Dans ce numéro

I Evènements

II Vie communale

III Travaux

IV Vie pratique

V Etat civil

DEPUIS NOTRE DERNIER JOURNAL

I EVENEMENTS

SEPTEMBRE 2023

● **COMMEMORATION A LA STELE**

Cérémonie organisée par l'AMC de ROVILLE DEVANT BAYON, l'Espace de Mémoire Lorraine 1939-1945 et les Anciens du GL 42 afin de commémorer le 79^{ème} anniversaire de la Libération du secteur, et honorer la mémoire des Maquisards du Groupe Lorraine 42 tombés lors des combats.



NOVEMBRE 2023

● **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

Salle de la mairie, en association avec la commune de LEMENIL MITRY, un hommage a été rendu aux morts des 2 dernières guerres. Une exposition de matériel de campagne des 2 guerres présentée par René DEMANGEL, collectionneur, a captivé le public autour du pot de l'amitié. La mairie a offert un présent aux nouveaux habitants conviés pour l'évènement, en signe de bienvenue dans notre village. Les lauréats de l'année, **Kylian BURAKOWSKI, Romain CHARROIS**, ont reçu une gratification de la mairie pour leur réussite au Baccalauréat.



● **ST NICOLAS ET PERE FOUETTARD A LA RENCONTRE DES ENFANTS**

Parents et enfants sont venus nombreux à la salle communale afin d'assister au spectacle présenté par Philippe Pochat qui les attendait pour animer l'après-midi. L'histoire de Nico et Jean-No a captivé les enfants avec leur participation. Saint Nicolas et le père Fouettard sont arrivés pour la distribution des bonbons. Un goûter et un vin chaud ont été offerts par la mairie, les enfants ont dégusté des crêpes, jus de fruit et barbe à papa et sont repartis avec une friandise et un bon d'achat distribués par la commune.



● **VŒUX DE LA MUNICIPALITE ET REPAS COMMUNAL**

Ainés, élus et habitants du village se sont réunis à l'Instant Terroir autour d'un repas convivial pour fêter la nouvelle année. Maurice BARBEZANT, maire, a accueilli l'assemblée en présentant les vœux de la municipalité, il a remercié particulièrement ses adjoints pour leur implication dans la commune, les organisateurs de cet événement de début d'année, les conseillers, le personnel communal sur qui il peut s'appuyer, les bénévoles et a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants. Le repas s'est déroulé dans une chaleureuse ambiance musicale. Les aînés ont reçu un bon cadeau de la commune qui a offert également une plante à toutes les dames.



FEVRIER 2023

● CONCERT

Un beau succès musical avec l'ensemble LO COUARAIL.

La municipalité a organisé son 4e concert à l'église du village, concert qui a remporté encore un vif succès cette année devant une nombreuse assemblée. L'ensemble vocal et instrumental "Lo Couarail" composé de 35 membres chanteurs et musiciens, se consacre principalement à la chanson populaire en interprétant de vieilles mélodies lorraines chantées autrefois à la veillée ou à la fin des banquets. Sous la direction de Pierre Emmanuel KUNTZ, les sobres mélodies traditionnelles qui datent du début du XXe siècle, du XIXe ou des siècles plus anciens deviennent musique savante et séduisent le public. Ces vieilles chansons oubliées ont retrouvé un attrait au travers de ce concert de qualité apprécié de tous comme en ont témoigné les larges applaudissements. Un moment convivial a clôturé ce bel après-midi.



AVRIL 2024

● CHASSE AUX ŒUFS

La chasse aux œufs a été organisée par la mairie dans le jardin de la salle communale, les enfants étaient au rendez-vous, entre deux averses, pour chercher les œufs cachés, répartis en deux espaces, un pour les plus jeunes et une zone pour les plus grands. La récolte d'œufs a été partagée entre tous, et chacun a reçu une poule et un lapin en chocolat. Les parents ont participé à ce moment convivial en estimant le poids d'un panier garni de chocolat remporté par Camille. A l'issue de la manifestation un apéritif a été offert par la municipalité.



II VIE COMMUNALE

● SUBVENTIONS CLASSES VERTES

Deux classes vertes ont été organisées pour les écoles de Neuville sur Moselle et Roville devant Bayon. Une subvention a été accordée aux familles pour ces séjours, 50 € par enfant pour les élèves scolarisés à Neuville sur Moselle (14 enfants concernés pour notre village), 30 € par enfant pour les élèves scolarisés à Roville devant Bayon (6 enfants concernés pour notre village).

● AIDES AUX FAMILLES

Une somme de 30 € sera versée pour toute activité culturelle, sportive ou de loisirs une seule fois par an par adulte et par enfant. Cette somme sera réglée sur présentation d'un justificatif de paiement de la cotisation annuelle, d'un justificatif de domicile, d'un RIB et d'une pièce d'identité et/ou du livret de famille.

Une somme de 30 € sera offerte à tous les diplômés jusqu'à la licence, sur présentation d'un justificatif de réussite à l'examen, d'un justificatif de domicile, d'un RIB et d'une pièce d'identité et/ou du livret de famille.

Ces justificatifs devront être apportés en mairie au plus tard le 20 novembre 2024 pour un paiement en décembre.

● TAUX DES TAXES COMMUNALES

Pas d'augmentation

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) :	16,36 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :	26,43 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :	21,30 %
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	23,35 %
et mise en place de la taxe sur les logements vacants	

● FLEURISSEMENT

Des bégonias ont été repiqués devant la mairie et ruelle housot, des balconnières garnies de géraniums ont été accrochées près des deux lavoirs.



● AFFOUAGES

Des lots de bois à façonner sur la parcelle 3 du bois des Genêtres au prix de 10 € le stère (avec charbonnette) ont été attribués par tirage au sort à 12 habitants inscrits.



● CIMETIERE

Le cimetière est paysagé depuis l'an dernier, la tonte est effectuée régulièrement par Francis, l'entretien des intervalles entre les tombes incombe à chacun.

Prix des concessions

50 ans : 100 €	colombarium
30 ans : 50 €	30 ans : 800 €
15 ans : 30 €	50 ans : 1 200 €

Règlementation concernant les concessions

Le titulaire d'une concession demeure le régulateur du droit à être inhumé dans sa concession, le titulaire de la concession est le seul à pouvoir déterminer librement quelles personnes peuvent être inhumées dans la concession. De son vivant, seul ce dernier peut choisir de transformer une concession individuelle ou collective en concession familiale, autorisant l'inhumation de personnes non prévues au contrat initial.



Ainsi, le titulaire d'une concession,

quand bien même aurait-il par exemple omis de se désigner dans l'acte de concession en tant que personne susceptible d'y être inhumée, a la possibilité de modifier, de son vivant, cette liste à cette fin. Lorsqu'il acquiert une concession funéraire familiale, cette possibilité lui est ouverte de facto sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque formalité.

Par la suite, les successeurs du titulaire de la concession ne pourront obtenir l'altération de l'acte de concession et, notamment, de la liste des personnes susceptibles d'être inhumées dans la concession.

● BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Non aux crottes de chien

Pour que la promenade reste un plaisir pour tous, des panneaux pictogrammes seront implantés à divers endroits du village afin de rappeler aux propriétaires et promeneurs de chiens que ces derniers doivent être tenus en laisse, qu'il est interdit de les laisser divaguer et qu'il est également interdit de laisser ceux-ci déposer leurs déjections sur la voie publique. Les propriétaires doivent se munir de tout moyen à leur convenance (sachet, pince...) pour ramasser les déjections, **le non-respect de cette prescription peut être sanctionné par une amende.**



● RECENSEMENT DE LA POPULATION

C'est sur le nombre d'habitants recensés que l'Etat se base pour les dotations communales auxquelles nous avons droit.

Le recensement de la population dans notre village aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 et sera assuré par Madame Elisabeth FABREGAT qui se chargera de la collecte des données. Merci de lui réserver un bon accueil et répondre au questionnaire dans les meilleurs délais .



● AVANCEMENT DU PLUI

Le projet de zonage est désormais stabilisé et le bureau d'études Citadia va travailler à la réalisation de l'étude environnementale pour permettre au projet de PLUI d'entrer dans sa phase d'arrêt en septembre .

L'arrêt du document par le conseil communautaire marquera la fin des études techniques et le début de la phase administrative. Il sera soumis à l'avis des conseils municipaux des 55 communes dans un délai de trois mois, soit jusque fin décembre 2024. Une enquête publique sera organisée début 2025 afin de recueillir les avis et observations des habitants en vue d'une approbation du document d'urbanisme en conseil communautaire courant 2025.

● PROPOSITION D'UN REMEMBREMENT FORESTIER

20 hectares de bois environ, sur le secteur des anciennes vignes appartenant à une trentaine de propriétaires, sont concernés, la plupart des parcelles ne disposent pas de chemin d'accès. Afin de regrouper les parcelles, la commune porterait un projet de remembrement forestier.

● LA FUTURE ECOLE DU GROUPE SCOLAIRE « TOP DEPART »

Les travaux de réalisation du groupe scolaire de la Mouselle Sauvage à ROVILLE DEVANT BAYON ont démarré début juillet par la phase de terrassement et se poursuivent par le désamiantage du mille clubs et le gros œuvre a débuté fin août.



● ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Sur demande de la Préfecture, le Conseil Municipal soumet à la concertation de la population la délimitation d'une ZAENR comprenant les sections ZH, ZA et ZB du territoire pour y installer éventuellement des éoliennes et des parcs de production agri-voltaïque dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ce projet est soumis à la concertation de la population, chaque foyer a reçu un courrier d'information et a la possibilité de faire connaître son avis sur ce développement soit par courrier ou par mail mairielaneuvevilledevantbayon@orange.fr avant le 15 septembre 2024.

A l'issue de la concertation, le Conseil Municipal délibérera pour identifier la ZAENR retenue à proposer aux services de la Préfecture.

III TRAVAUX

- Deux poteaux éclairages solaires à détecteur de mouvement ont été installés sur le parking de l'aire de covoiturage.
- Avaloirs réaménagés rue de Bainville et rue des Jardins.
- Protection pour mise aux normes de la conduite de gaz à l'extérieur de la salle communale.
- Elagage des haies
- Signalisation



Pose de pancartes d'indication de direction de la salle communale et l'église.



● **AMENAGEMENT DU HAUT DE LA RUE DE NEUVILLER**

Une réfection de la chaussée et un aménagement paysager sur une surlargeur de voirie ont été créés. Des matériaux perméables, engazonnés permettent le croisement de véhicules et le cheminement des piétons. Un ouvrage hydraulique fermé a été installé au croisement avec le chemin des Vignes et un caniveau traversant la chaussée a été mis en place afin de recueillir les eaux de ruissellement. L'entrée de chaque habitation a été aménagée jusqu'en limite de propriété. Au-delà de la surlargeur de la chaussée, une haie vive a été plantée avec des végétaux de différentes variétés, couleurs et hauteurs de manière à insérer cet aménagement dans un esprit naturel.



● NOUVELLES PLANTATIONS

Plantation d'une haie arbustive en-dessous de l'aire de covoiturage le long de la D9 par l'entreprise PAUCHARD.



● ACHATS DIVERS

Les illuminations de Noël étant dans un état médiocre, une partie a été renouvelée.

Un écusson et un porte drapeau amovible ont été achetés pour la stèle.

Afin de conserver le patrimoine communal le registre d'état civil de 1911 à 1929 a été restauré.

● REPARATION DES CLOCHES DE L'ÉGLISE

Un incident électrique au clocher a mis en évidence des risques de rupture au niveau notamment des battants des cloches. Afin de maintenir le patrimoine de notre village en bon état, un projet de rénovation et d'entretien a été proposé, ce programme est éligible aux subventions du Département en appui aux territoires.

● REFECTION DES CHAUSSEES

Des travaux de réfection de chaussée seront engagés dès l'automne Chemin des Chenevières, carrefour rue de Neuville et RD9, chemin de Bainville et foyer des jeunes, ces travaux seront réalisés par l'entreprise TRB.

● MATERIALISATION DES PLACES DE PARKING AU CENTRE DU VILLAGE

- Devant la mairie,
- Devant le lavoir
- Arrière et côté de l'ancienne école

● STATIONNEMENT

Les espaces verts entretenus par la commune ne sont pas un lieu de stationnement.

● CONSTRUCTION DE GARAGES

Le permis de construire a été délivré pour la construction de 4 garages rue des jardins sur une parcelle d'un terrain communal, la réalisation de ces travaux a été confiée à l'entreprise BONHOMME, et devrait débuter à l'automne.



IV VIE PRATIQUE

● LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Tarifs et conditions

Pour les habitants de la commune

50€/jour en semaine

80€/weekend (du vendredi au dimanche)

Pour les personnes extérieures

120€/jour en semaine

200€/weekend (du vendredi au dimanche)

À ce tarif s'ajoute le montant des charges qui sont les mêmes pour tous les locataires :

11 € par jour du 01/05 au 30/09

22 € par jour du 01/10 au 30/04

16 € 50 weekend du 01/05 au 30/09

44 € weekend du 01/10 au 30/04

Une caution d'un montant de 450 € est demandée.

Une attestation de Responsabilité civile au nom du locataire est demandée à la remise des clés.

S'adresser au secrétariat de mairie pour la réservation.

● MAIRIE

7, rue de Neuviller

54740 LANEUVEVILLE DEVANT BAYON

Téléphone : 03 83 72 59 81

Email : mairielaneuvevilledevantbayon@orange.fr

Permanence : lundi de 17 h 30 à 18 h 30

Vendredi de 11 h à 12h 30

● ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE

Communauté de Communes du Pays du Saintois

21, rue de la Gare

54116 TANTONVILLE

03 83 52 47 93

www.ccpaysdusainois.fr

● SYNDICAT DES EAUX DE PULLIGNY

4, place du Colonel CAYE

54740 HAROUÉ

Service Clientèle : 03 55 66 45 00

Service Dépannage : 03 55 66 45 01

- **DEFIBRILLATEUR**

Il est installé sous le porche entrée de la mairie

- **COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tous les comptes rendus du conseil municipal sont consultables sur le site internet de la commune

<https://www.laneuveville-devant-bayon.mairie54.fr/>

- **NOUVEAUX HABITANTS**

Vous venez d’emménager à Laneuveville devant Bayon. Venez nous rencontrer en mairie aux heures de permanence, nous vous donnerons toutes les informations utiles pour une bonne intégration dans notre village.

- **COMMUNICATION ET ALERTE DES INFORMATIONS COMMUNALES**



Téléchargez l’application PANNEAU POCKET, application 100 % gratuite, anonyme et sans publicité, vous recevrez toute l’actualité de votre commune en temps réel et en toute simplicité, où que vous soyez. **App.panneaupocket.com**

- **CARTE D’IDENTITE ET PASSEPORT**

Faites votre pré-demande obligatoire en ligne sur le site internet de l’agence nationale des titres sécurisés ants.gouv.fr. Vous obtenez un numéro de pré-demande de titre nécessaire à la prise de rendez-vous dans une mairie de votre choix, la mairie habilitée la plus proche est la mairie de BAYON.



- **RELAIS FAMILLE DU SAINTOIS**

2 rue JB DE LA SALLE

54330 VEZELIZE

03 83 53 39 08

Relaisfamilles.saintois@famillesrurales.org

Mobilité solidaire

Lapinous et Cie

Conseiller numérique

Dressing enfant

Club échec

France Service

V ETAT CIVIL

● MARIAGE

Sophie BONNARD et Alban DEMOLIN le 17 août 2024

● NAISSANCE

Eden BRETON né le 08 septembre 2023

Léon LECLERE né le 09 mars 2024

Rose VIALETTE BRIARD née le 11 avril 2024

Axel ROYER né le 12 juin 2024

L'ÉQUIPE MUNICIPALE POURSUIT SON ACTION POUR LE BIEN VIVRE A LANEUVEVILLE DEVANT BAYON ET RESTE A VOTRE ÉCOUTE.



Mairie de Laneuville-devant-Bayon

7 rue de Neuville
54740 Laneuville-devant-Bayon
Téléphone : 03 83 72 59 81
E-mail : mairielaneuvilledevantbayon@orange.fr
Permanence : lundi de 17h30 à 18h30
Vendredi de 11h à 12h30

Directeur de Publication : **Maurice BARBEZANT**

Rédactrice: **Edith HILD**

Mise en page : **Edith HILD**

Crédits photos : **Edith HILD**

Dépôt Légal ISSN : **2741-4477**

Impression : **www.l-ami-net**

Parution : **septembre 2024**